Nations Unies A/56/560/Add.5

Assemblée générale

Distr. générale
13 décembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session
Point 97 de l'ordre du jour

Développement durable et coopération économique internationale

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteur : Mme Jana **Simonová** (République tchèque)

I. Introduction

1. La Deuxième Commission a consacré un débat de fond au point 97 de l'ordre du jour (voir A/56/560, par. 2). Elle s'est prononcée sur l'ensemble de la question à sa 40e séance, tenue le 12 décembre 2001. Les débats que la Commission consacrés à cette question sont reflétés dans le compte rendu analytique de la séance où ils ont eu lieu (A/C.2/56/SR.40).

II. Examen d'un projet de décision proposé par le Président

2. À la 40e séance, tenue le 12 décembre, la Commission, sur la proposition du Président, a décidé de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte d'une note du Secrétaire général intitulée « Programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies », transmettant le rapport établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture afin de donner suite à la résolution 51/172 de l'Assemblée générale, y compris les recommandations de la septième Table ronde interinstitutions sur la communication pour le développement (A/56/221) (voir par. 3).

III. Recommandation de la Deuxième Commission

3. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

---

* Le rapport de la Commission sur cette question paraîtra en six parties, sous la cote A/56/560 et Add.1 à 5.

01-69598 (F) 141201 141201

Rapport établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture afin de donner suite à la résolution 51/172 de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale prend acte de la note du Secrétaire général, intitulée « Programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies », transmettant le rapport établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture afin de donner suite à la résolution 51/172 de l'Assemblée générale, y compris les recommandations de la septième Table ronde interinstitutions sur la communication pour le développement.